

Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 fr. par an. Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve, A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse exacte de l'auteur, dans le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

Le Receveur général des finances a l'honneur de donner avis que jusqu'au 30 septembre 1856, les pièces de un et deux sous et les pièces de cinq et dix centimes à la tête de Liberté, seront reçues en paiement de droits, en contributions, dans toutes les caisses publiques (percepteurs des contributions directes, receveurs des douanes, des contributions indirectes, des tabacs, de l'enregistrement et des domaines, des postes, des communes et hospices, octrois, etc.)

ROUBAIX, 6 août.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Lois : ouvrant un crédit sur l'exercice 1856 pour la création de nouvelles lignes télégraphiques ; — autorisant la ville de Beauvais à s'imposer extraordinairement ; — le département de Lot-et-Garonne à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement ; — relative aux pensions des grands fonctionnaires de l'Empire ; Décret ouvrant le bureau des douanes de Wissembourg (Bas-Rhin) à l'importation des marchandises y désignées ; Décret portant cessation de l'intérim du ministère des finances ; Nominations : du directeur du théâtre de l'Odéon ; — de courtiers de marchandises à Bordeaux et à Reims ; Etat de demandes en constatations d'absence Rapport à l'Empereur par le ministre de la justice relativement au compte général de la justice civile et commerciale pour les années 1853 et 1854.

Chronique locale.

On nous assure qu'à l'occasion des fêtes du 15 août, des trains de plaisir sur Paris vont être organisés par la compagnie du chemin de fer du Nord. Les voyageurs auraient l'avantage de pouvoir séjourner pendant trois jours dans la capitale. Nous donnons très-rochamment des renseignements complets à cet égard.

Le carrousel de Hem dont nous avons entre-tenu nos lecteurs, aura lieu dimanche prochain 10 courant.

Trois prix d'une valeur de 400 fr. seront offerts aux vainqueurs. Un grand nombre d'amateurs se sont inscrits. On nous assure que plusieurs amazones se disposent à concourir.

Après le carrousel auront lieu les jeux et divertissements publics qui ne peuvent manquer d'attirer la foule.

Samedi dernier, vers quatre heures, un incendie a eu lieu chez M. Olivier, fabricant de plombs à la Jacquart, rue Notre-Dame. Le feu qui s'est déclaré au second étage a été promptement éteint, grâce aux secours apportés par les voisins.

On ne connaît pas encore la cause de cet incendie. La perte est d'environ 500 fr. ; elle se trouve couverte par l'assurance.

AVIS. — La bibliothèque de Roubaix sera fermée depuis le vendredi 8 août jusqu'au vendredi 22 inclusivement.

A quoi servent donc les avertissements tant de fois donnés aux mères de famille, à propos des dangers que présentent les allumettes chimiques ? Il est triste de songer que, malgré les accidents signalés chaque jour par la presse, le nombre des victimes de l'imprudence des mères suit encore aussi grand.

Lundi dernier, un enfant de deux ans, que sa mère avait laissé seul pendant quelques instants, s'est emparé des allumettes chimiques laissées à portée de sa main et a mis le feu à ses vêtements. Attirés par les cris du petit malheureux, les voisins accoururent ; ils eurent la douleur de constater que les brûlures avaient fait d'affreux ravages et que l'enfant ne survivrait pas. En effet, il a succombé une heure après.

Le jeune X... vient de payer bien cher son espièglerie : il s'amusa à faire sauter son chien

en lui présentant un morceau de viande qui était retiré juste au moment où le chien cherchait à s'en emparer.

Impatient sans doute de ne pouvoir atteindre le morceau qu'il convoitait, le chien fait tout-à-coup un bond désespéré et mord avec fureur le doigt du malheureux enfant. Un médecin appelé sur le champ a déclaré l'amputation nécessaire ; cette opération, faite le jour même, a réussi parfaitement.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Séance du 3 août 1856.

Sommes versées par 36 déposants, dont 13 nouveaux. fr. 6,025 »
11 demandes en remboursement. 3,826 35

Les opérations du mois d'août sont suivies par MM. Lepoutre-Parent et Duhamel-Lefebvre, administrateurs.

TRIBUNAL DE POLICE DE ROUBAIX.

Audience du 31 juillet.

Président : M. PAREL, juge-de-peace. — Ministère public : M. VEAY, commissaire central.

M. P.-L. Tettelin, vous êtes prévenu d'avoir laissé divaguer votre chien qu'on a trouvé non muselé dans la rue.

— C'est possible, M. le juge.
Malgré cette réponse pleine d'a-propos, le prévenu s'entend condamner à un franc d'amende. La possibilité est donc changée en certitude.

F. Cornille est propriétaire d'un âne et d'une charrette ; rien de mieux. Pourquoi, malgré l'ordonnance de police, s'avise-t-il d'abandonner son *lucéphale* sur la voie publique ?
Condamné à un fr. d'amende.

John Rasson qui n'est âgé que de quatorze ans, adore les papillons ; il veut se faire une

magnifique collection. Rien de mieux, surtout à son âge. Mais il devrait savoir qu'il ne lui est pas permis, pour enrichir son musée, de dévaster les champs enssemencés en les parcourant avec une bande de gamins.

Le tribunal le lui apprend en le condamnant lui et ses compagnons chacun à un fr. d'amende.

P. R. se trouvant sur la route de Wattrelos chargea un gamin, pendant une courte absence qu'il devait faire, de tenir son cheval par la bride. L'enfant oubliant la consigne, abandonna le cheval qui partit au galop vers le village.

Un nommé Florin, en voulant arrêter l'animal fut renversé et légèrement contusionné. P. R. lui fit immédiatement donner tous les soins que réclamait sa position et il lui fit accepter une indemnité pour cet accident sans gravité.

Le tribunal se montre indulgent en ne le condamnant qu'à dix fr. d'amende.

Les nommés Vancauwberg et Cardon sont deux camarades francs buveurs... mais querelleurs.

Ils ont diné ensemble et leur dîner a été arrosé de trop copieuses libations. Pour se distraire après boire, nos deux amis se sont donnés en spectacle sur la voie publique en s'admirant réciproquement bon nombre de coups de pieds et de coups de poings. Vancauwberg porte plainte contre Cardon. Après avoir entendu ses explications, le tribunal ordonne que le plaignant soit mis lui-même en cause pour l'audience de quinzaine, ce qui change les choses d'une façon peu agréable.

Les deux amis comparaitront devant la justice comme prévenus d'avoir troublé la tranquillité publique.

L'audience se termine par une affaire d'injures ; le prévenu est acquitté.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

6 AOUT 1856.

LE MEXICAIN. (1)

(SUITE.) — Voir le numéro du 2 août.

CHAPITRE XIV.

PROJETS RENVERSÉS.

Ainsi que je l'ai dit dans le chapitre précédent, monsieur et madame de Bellancourt étaient rentrés fort tard. L'abbé les attendait en traçant l'esquisse d'un supplément à son chapitre de la *civilisation*.

— Bonsoir, mon frère, lui dit le vicomte d'un air moitié riant, moitié confus.

— Ah ! vous voilà donc ! et le ministre comment vous a-t-il reçu ?

— Mal, répondit la vicomtesse en se jetant dans un fauteuil et s'essuyant le front avec son mouchoir.

— Ah ! madame, reprit le vicomte, vous n'êtes pas juste. Son Excellence nous a traités avec tant d'égards qu'excepté l'objet qui servait de motif à notre visite, elle ne nous a rien laissé à désirer.

— Excepté ! Excepté ! monsieur, un ministre honnête-homme ne doit rien excepter.

— J'avoue qu'il eût mieux fait de nous recevoir moins poliment, et de mieux accueillir notre demande ; mais il nous a au moins donné de bonnes raisons.

— Dites donc de pitoyables.
— Vous allez en juger, mon frère.

L'abbé referma son manuscrit, le remit dans un grand portefeuille de carton fermant à clef, et prêta la plus grande attention au récit du vicomte.

— Nous attendions depuis plus d'une demi-heure que notre tour vint d'être présentés, lorsqu'un huissier nous introduisit enfin dans le cabinet du ministre. Son Excellence se leva aussitôt et vint nous recevoir avec une politesse, une grâce, qui nous firent très-bien augurer du résultat de notre démarche. Après les premiers compliments, le ministre nous demanda en quoi il pouvait nous être utile. Je répondis... c'est-à-dire, Madame répondit, qu'en apprenant la nouvelle de l'heureux rétablissement du roi sur le trône de ses pères, nous nous étions empressés de quitter les pays étrangers où nous n'avions pas cessé de résider depuis vingt-cinq ans, pour venir lui offrir mes services et solliciter la faveur de pouvoir donner chaque jour des preuves de mon dévouement à son auguste personne.

Le roi vous saura gré, monsieur le vicomte, dit Son Excellence en souriant, de l'empressement que vous montrez en ce moment. Ne doutez pas qu'il n'apprécie votre zèle à sa juste valeur. Il vous a déjà témoigné le plaisir qu'il avait à vous revoir ; mais je suis autorisé à vous remercier au nom de Sa Majesté des offres désintéressées que vous venez lui faire. Elle ne manque pas maintenant de serviteurs fidèles. Si l'occasion s'en présentait, croyez cependant qu'elle ne vous oublierait pas. Dans les circonstances difficiles on aime à s'entourer des personnes sur lesquelles on peut compter.

Cette réponse fut un coup de foudre pour ma

femme, qui ne s'y attendait guère. Elle se hâta pourtant de répliquer qu'il n'était pas bien politique d'éloigner ainsi ses amis, et qu'il pouvait être trop tard de recourir à eux au moment du danger.

— J'en conviens, madame, reprit le ministre, mais le roi a tant d'amis aujourd'hui, que nous n'avons que l'embarras du choix et la difficulté de deviner les plus sincères.

— Je me flatte, monseigneur, que vous ne mettez pas en doute notre sincérité. Personne n'a plus que nous contribué par ses vœux et ses prières au retour des Bourbons.

— Oh ! madame, j'en suis certain ; mais vous ignorez sans doute que nous avons trente ou quarante mille solliciteurs qui ne présentent pas d'autres états de services, et vous concevez facilement que nous devons leur préférer ceux qui ont suivi le monarque dans son exil et partagé ses malheurs ; ceux qui ont contribué activement à la réintégration de la dynastie légitime ; ceux qui pouvaient y mettre obstacle et qui ne l'ont pas fait ; ceux qui, après avoir bien servi l'ancien gouvernement, se sont franchement ralliés au nouveau ; ceux enfin qu'il était bon de ménager pour ne pas s'en faire des ennemis. A-t-on fait tout cela ? direz-vous : je n'oserais répondre oui ; mais au moins on l'a tenté ; et si je suis forcé d'avouer qu'en voyant certains noms, je serais embarrassé de dire à quels titres ils ont trouvé place dans l'almanach royal, vous conviendrez aussi que les rois et leurs ministres n'ont pas toujours la possibilité d'être justes et qu'ils sont quelquefois entraînés à donner l'intrigue, à l'importunité ou à des considérations politiques les faveurs qu'ils ne voudraient accorder qu'au mérite. De tels moyens sont trop au-dessous de vous, monsieur le vicomte, pour

que je veuille vous bercer de l'espoir de réussir. Vous avez un grand nom, une grande fortune ; mais les douceurs de la vie privée conviennent mieux à votre âge et à votre caractère que le tourbillon des affaires publiques, où vous seriez sans cesse en butte au choc des partis ; marchant d'un pas mal assuré sur le sable mouvant des ministères ; la même opinion qui vous aurait fait réussir aujourd'hui vous ferait persécuté et demain et vous rentreriez, peut-être malgré vous, dans la retraite, avec le regret d'avoir voulu le bien et de ne l'avoir pu faire.

Croiriez-vous, mon frère, que moi qui n'avais fait jusqu'alors qu'une assez soignée figure, je me trouvais plus à mon aise après ces paroles du ministre, je le remerciai de ses conseils et pris congé de lui, bien déterminé à les suivre.

— Vous excuserez ma franchise, ajouta encore le ministre, si j'avais moins d'estime pour vous, j'aurais pu recourir aux moyens ordinaires par lesquels nous éconduisons sans le choquer un solliciteur importun. J'ai préféré vous dire la vérité, j'espère que vous ne m'en saurez pas mauvais gré, et si, dans toute autre occasion, je puis vous être agréable en quelque chose, vous me trouverez sincèrement disposé à vous rendre service. Je compte même vous le prouver dans peu en abrégant les formalités nécessaires à la remise de vos biens que le domaine public ne saurait garder sans injustice.

Nous quittâmes ensuite le cabinet de Son Excellence avec des sentiments bien différents, car j'avais le cœur soulagé et l'esprit tranquille, tandis que madame de Bellancourt m'accablait de reproches sur ma faiblesse et déplorait le peu de fonds qu'on pouvait faire sur mon caractère. Tachez donc de lui faire entendre raison, mon cher abbé, car pour moi rien ne saurait me dé-

(1) La reproduction de ce feuilleton est interdite.